

RÉSOLUTION

Pour une reprise fondée sur l'éducation

Adopté par la Conférence du CSEE, la conférence régionale de l'Internationale de l'Education, réunie les 5-6 juillet 2021

Faisant suite et conformément aux résolutions adoptées par le 8ème Congrès de l'IE à Bangkok en 2019 et aux résolutions adoptées à la Conférence du CSEE en 2020, cette Conférence du CSEE

Rappelle ce qui suit :

1. La nature sanitaire, psychologique, démocratique, sociale et économique de la crise provoquée par la pandémie ;
2. Le rôle essentiel du secteur de l'éducation pour faire face aux conséquences négatives de la pandémie et planifier la reprise ;
3. La nécessité pour les gouvernements nationaux, régionaux et locaux d'investir, à court et long terme, dans l'éducation publique, la clé d'une reprise durable et équitable ;
4. L'éducation est un droit humain fondamental et un bien public et les systèmes éducatifs fondés sur les valeurs du service public et la gouvernance démocratique, et non sur les idéologies du marché, ont le potentiel d'apporter une véritable contribution à la construction de sociétés saines et cohérentes ;
5. Les transitions écologique, numérique et économique sont appelées à transformer en profondeur le marché du travail et le rôle crucial des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation pour assurer la bonne préparation des apprenant-e-s à ces transitions ;
6. Le dialogue social et la négociation collective efficaces, l'investissement dans l'éducation, l'inclusion et l'égalité au sein de l'éducation pendant et après la crise de la Covid-19, sont autant de facteurs cruciaux pour une reprise durable ;



7. La pandémie de Covid-19 a infligé des dommages énormes et des expériences traumatisantes aux les individus et leurs communautés. Dans le même temps, les communautés éducatives, en particulier les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation, se sont mobilisées avec un dévouement énorme pour continuer à offrir une éducation de qualité aux élèves dans des circonstances extrêmement difficiles.

Reconnait ce qui suit :

8. Partout en Europe et dans le monde, l'impact de la pandémie de Covid-19 a provoqué un véritable séisme, faisant peser une lourde pression sur les travailleur-euse-s, les individus, les communautés et les services de santé, ainsi qu'une interruption des activités commerciales et industrielles, entraînant des restrictions dans nos vies quotidiennes et nos interactions sociales ;
9. La pandémie a révélé les dommages aux sociétés et à l'environnement causés par le modèle néolibéral en mettant l'accent sur le rôle de l'individu et en induisant une fragmentation de la société, au lieu de nourrir les aspirations sociales, les actions collectives et le bien commun. Ce modèle a érodé les principes de solidarité, de redistribution des ressources financières, de démocratie et de responsabilité sociale et environnementale ;
10. A travers l'application du même modèle de développement non durable fondé sur la compétitivité et la rentabilité à l'ensemble de la planète, au détriment de la mise à disposition de biens publics de qualité, d'une redistribution équitable, de la protection des droits de l'homme, de l'environnement et des ressources naturelles surexploitées, la mondialisation non réglementée a montré ses limites ;
11. L'évolution de la politique mondiale vers la déréglementation, la libéralisation et la privatisation, permettant à certains pays d'utiliser des fonds publics pour soutenir des entreprises internationales, conjuguée à une décennie de crise économique et de sous-investissement systémique dans l'éducation, ainsi qu'à la rhétorique néolibérale selon laquelle le marché est un décideur plus efficace et rentable, ont exposé de plus en plus l'éducation aux pressions de la commercialisation et réduit l'espace public et sa valeur pour la société ;
12. Le secteur de l'éducation a été durement touché à tous les niveaux : éducation de la petite enfance, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement et formation professionnels et enseignement supérieur. On observe, par ailleurs, une importante pénurie d'enseignant-e-s, d'universitaires et de personnel de l'éducation, ainsi qu'un manque d'attrait de la profession enseignante dans un grand nombre de pays. Les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation ont joué un rôle central en assurant la continuité de l'éducation et l'atténuation des écarts d'apprentissage, le tout dans un contexte d'urgence sans précédent, avec des conséquences profondes sur leurs conditions de travail, leur santé mentale et physique et leur bien-être ;
13. Malgré la tendance du dialogue social et de la négociation collective à se dégrader depuis une dizaine d'années, la pandémie a démontré leur rôle essentiel dans l'élaboration des politiques éducatives, des accords pour protéger l'emploi et la représentation de la voix collective des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation pour éviter que les perturbations causées par la fermeture des établissements scolaires ne se transforment en une crise plus grave encore ;
14. Cette situation d'urgence a jeté un nouvel éclairage sur les difficultés liées à l'enseignement en ligne, notamment en ce qui concerne l'égalité d'accès aux outils et aux équipements en ligne, la formation du personnel de l'éducation aux compétences numériques, la confidentialité des données, la sécurité en ligne, ainsi que l'apprentissage dans un environnement numérique;



15. La pandémie a également révélé les profondes inégalités dont sont victimes les communautés les plus défavorisées, souvent le plus durement touchées, que ce soit sur le plan sanitaire, social ou économique, marquées principalement par des pertes d'emplois ; autant de preuves de l'importance d'une interaction en présentiel dans l'enseignement;
16. Dans certaines juridictions, une tendance de longue date fait que moins de temps d'enseignement est consacré aux ateliers créatifs et aux matières artistiques. La difficulté d'enseigner des disciplines pratiques à distance a augmenté le risque de voir encore moins de temps accordé à ces matières et, dans certains cas, de les voir disparaître du programme d'études.

Souligne ce qui suit :

17. Le mouvement syndical européen de l'éducation lutte sans relâche et en solidarité pour défendre les intérêts de ses membres, malgré le mépris de gouvernements des libertés et des droits syndicaux fondamentaux dans une de nombreux de pays. Tourné vers l'avenir, il appelle les autorités éducatives, les gouvernements et les responsables politiques aux niveaux national et européen à reconstruire des bases plus équitables que celles révélées par la pandémie, en créant des économies durables fondées sur la justice sociale et l'égalité ;
18. Dans ses déclarations précédentes, le CSEE s'est fait l'écho des revendications pour l'éducation, appelant les autorités éducatives, les gouvernements et les responsables politiques aux niveaux national et européen à élargir l'espace public et à considérer l'éducation comme un bien public, en augmentant les investissements publics structurels dans des systèmes éducatifs qui défendent les droits et le professionnalisme des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation en général, afin de pouvoir offrir une éducation de qualité, inclusive et équitable à chaque apprenant-e ;
19. La relance après la crise de la Covid-19 ne sera possible que si celle-ci est soutenue par des engagements fermes des gouvernements, des autorités éducatives et des responsables politiques à tous les niveaux en faveur d'une reprise systémique de l'éducation et, plus largement, d'une reprise passant d'abord par l'éducation, offrant aux travailleur-euse-s licencié-e-s en raison des conséquences de la pandémie, des opportunités de renforcer leurs compétences, de se requalifier ou de participer à des formations ;
20. A cet égard, les principaux enseignements à tirer de la pandémie sont notamment les suivants :
 - Les établissements scolaires et de formation sont indispensables au développement personnel et social des jeunes, ainsi qu'à leur bien-être et à leur résilience ;
 - Les interactions face-à-face entre l'apprenant-e et l'enseignant-e sont essentielles à l'apprentissage et irremplaçables ;
 - Le professionnalisme des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation en général n'a jamais été aussi manifeste et nécessaire, en retour, des investissements pour le soutenir et le développer ;
 - Le rôle et l'influence des entreprises de technologies de l'information et de la communication, de technologies de l'éducation et des autres parties prenantes n'a jamais été aussi explicite que durant la pandémie, avec une incidence importante sur l'objectif et la mission de l'éducation ;



- La recherche et la production de savoirs sont des biens publics qui doivent être mis au service de la société et non servir les priorités et les intérêts des entreprises. L'investissement public dans la recherche fondamentale et les domaines d'intérêt public, tels que l'environnement et la santé, sont fondamentaux pour soutenir l'équité et le potentiel global de croissance durable de l'Europe ;
- La nécessité impérieuse de lutter contre les inégalités au sein de nos sociétés, au travers de systèmes d'éducation inclusifs fondés sur le principe d'équité et capables de combattre toutes formes de discrimination ;
- Une éducation de haute qualité pour tous les individus et des relations industrielles équitables constituent deux piliers fondamentaux d'une société décente, essentiels pour la reprise et la croissance, dans la mesure où ils servent des objectifs sociaux et collectifs plus larges.

Afin d'assurer une reprise du secteur de l'éducation au lendemain de la crise de la Covid-19, qui respecte et préconise des mesures efficaces pour garantir, reconnaître et observer les libertés et les principes énoncés dans

la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies (1948),

la Recommandation de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966),

la Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997),

les Directives politiques de l'OIT relatives à la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (2016),

la Convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948),

la Convention 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949),

l'Objectif de développement durable 4 (Cadre d'action Education 2030)

et le Socle européen des droits sociaux,

la Conférence du CSEE appelle les gouvernements, les autorités éducatives et les responsables politiques nationaux, régionaux et locaux à reconnaître et examiner les problématiques suivantes et à réaliser des investissements pour y répondre :

Relance de l'éducation

21. Investir dans le recrutement essentiel de personnels hautement qualifiés et dans la formation initiale et continue adéquate des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation en général, afin de pouvoir répondre aux besoins des élèves et réduire la charge de travail excessive, la ségrégation entre les hommes et les femmes et les problèmes liés à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle que la pandémie a accentués ;
22. Faire en sorte que, dans le cadre de la reprise, l'ensemble des élèves aient accès à des systèmes éducatifs inclusifs et de qualité, au sein desquels le rôle central du personnel enseignant est reconnu et valorisé et dont la voix, représentée collectivement par les syndicats, est respectée, reconnue et promue au travers d'un dialogue social pertinent, d'une négociation collective libre et de la participation à l'élaboration des politiques ;



23. Promouvoir les droits syndicaux fondamentaux, tels que le droit à la négociation collective et la liberté d'association, menacés par des mesures visant à supprimer ou à limiter l'exercice de tels droits durant la pandémie, une situation encore aggravée par l'isolement et la crainte des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation victimes de violations des droits humains, entre autres ;
24. Inverser la tendance à prendre des décisions unilatérales qui, depuis une décennie, visent à commercialiser l'éducation et le travail, au travers de la promotion de la gestion de la performance individuelle, sous-traitance, des partenariats public-privé et de la libéralisation de l'éducation, mettant en péril le professionnalisme, les politiques salariales, les conditions de travail et les retraites, restreignant la portée de la négociation et l'élaboration conjointe des politiques éducatives, incompatibles avec des processus décisionnels démocratiques équitables, transparents et responsables, dans le cadre d'un système de gouvernance à niveaux multiples dans l'éducation ;
25. Donner aux enseignant-e-s, aux universitaires et au personnel de l'éducation les moyens d'exercer pleinement leur autonomie professionnelle, un facteur essentiel pour améliorer les systèmes éducatifs ;
26. Investir dans un soutien et un développement professionnels pertinents et durables, en veillant à ce que la formation professionnelle initiale et continue soit centrée sur l'éducation inclusive et tienne compte du contexte de la transition écologique et numérique. Les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation doivent se voir offrir la possibilité de développer leur pratique personnelle et de s'engager dans des réflexions et des recherches professionnelles ;
27. Mobiliser un programme de financement structurel complet et approprié pour l'éducation en vue de soutenir la reprise et de compenser les dommages causés par une décennie de sous-investissement, au lieu d'accentuer les faiblesses dans la gouvernance de l'éducation et la société. L'investissement public doit être suffisant, prévisible et distribué équitablement, afin de servir le bien public. Ceci nécessite de s'engager à construire un nouveau consensus et à repenser pour repenser un modèle économique qui sert les individus, et non le profit, l'équilibre budgétaire et l'austérité, un modèle qui sert le triple objectif d'un développement durable sur les plans environnemental, social et économique; un modèle qui réaffirme la valeur et la confiance dans la fourniture publique de biens et de services, et dans tout le personnel travaillant dans le secteur de l'éducation, qui protège la communauté démocratique et la gouvernance des établissements scolaires et les préserve contre l'influence des acteurs et des investissements du secteur privé ;
28. Réglementer et limiter clairement le rôle et l'influence des entreprises commerciales privées des technologies de l'information et de la communication, des technologies de l'éducation, au sein de l'éducation, afin de pouvoir respecter et promouvoir le but et la mission de l'éducation, au bénéfice des élèves, des enseignant-e-s, des formateur-ice-s, du personnel de l'éducation et de l'ensemble de la communauté éducative ;
29. Repenser les systèmes fiscaux pour une fiscalité plus progressive afin d'assurer une répartition plus équitable des revenus et des richesses. Élargir la base de revenus pour permettre un investissement public, notamment au travers d'une collecte plus efficace des impôts, du contrôle de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale des entreprises, et promouvoir la coopération internationale au sein des agences multilatérales pour réduire le dumping fiscal, la spéculation financière en Europe ou ailleurs et mettre un terme aux évitements fiscaux et aux paradis fiscaux ;
30. S'engager à réviser les règles du Pacte de stabilité et de croissance pour un cadre budgétaire qui exclue les investissements publics dans l'éducation, la formation et la recherche du calcul des niveaux de déficit et de dette, ainsi qu'à accroître les budgets de l'UE pour soutenir la relance au travers de la Facilité pour la reprise et la résilience et soutenir la mise en œuvre d'une capacité fiscale de l'UE pour assurer une redistribution équitable et transparente des ressources publiques, établie sur la prospérité partagée et la solidarité géographique et générationnelle entre les pays ;



31. Prévoir un investissement global pour l'éducation afin de promouvoir les connaissances en lien avec le développement durable, la nature multidimensionnelle du changement climatique et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que le développement des connaissances orientées vers l'avenir, les compétences et les aptitudes, pour garantir la résilience de nos systèmes ;
32. Protéger la santé et le bien-être de l'ensemble des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation, pendant et bien après la pandémie de Covid-19, en tenant compte des spécificités et des besoins des femmes enceintes, des personnes âgées et du personnel de l'éducation exposé à des problèmes de santé. En particulier, en vue de garantir la réouverture en toute sécurité des établissements scolaires, permettre aux enseignant-e-s, aux universitaires et au personnel de l'éducation d'accéder rapidement aux programmes de vaccination contre la Covid-19. Pour être efficace, la reprise de l'éducation doit pouvoir s'appuyer sur un personnel de l'éducation doté de ressources suffisantes, où le bien-être des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation est reconnu et priorisé, étant considéré comme condition préalable pour assurer et soutenir le bien-être et la santé mentale des élèves ;
33. Reconnaître que les programmes d'études ne doivent pas se limiter uniquement aux résultats académiques, mais également mettre en avant la valeur et l'importance des matières artistiques, des cours pratiques et des ateliers créatifs pour le développement holistique des individus, l'apprentissage et le bien-être social et émotionnel;
34. Reconnaître et examiner également les problèmes de santé mentale importants qu'auront développés un grand nombre d'élèves durant la pandémie et faire en sorte que l'éducation vise en premier lieu à soutenir et renforcer leur bien-être, en rejetant les faux discours sur « l'apprentissage perdu » et autres formules apparentées, pour répondre à leurs besoins et s'assurer qu'ils se remettent de cette crise sans précédent qui a profondément affecté les jeunes ;
35. Analyser et étudier l'impact de la numérisation au sein de l'éducation, en vue d'exploiter ses bénéfiques potentiels et atténuer ses effets négatifs. En particulier, étudier l'utilisation actuelle des plateformes en ligne, des outils TIC, des technologies et des autres médias numériques et analyser leurs conséquences sur les conditions d'emploi et de travail, sur la vie privée et la protection des données du personnel et des étudiant-e-s, sur l'autonomie professionnelle et les besoins de formation initiale et continue dans le domaine numérique des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation, ainsi que leur rôle pour soutenir l'apprentissage et favoriser l'inclusion dans l'éducation, tout en reconnaissant et en soutenant la nature essentielle de la relation entre l'élève et l'enseignant-e.

Inclusion et égalité

36. Identifier et combattre les inégalités mises en évidence et accentuées par la pandémie, notamment parmi les groupes sociaux vulnérables tels que les migrant-e-s et les réfugié-e-s, les personnes handicapées et/ou ayant des besoins particuliers, les communautés défavorisées sur le plan socio-économique, les minorités ethniques, etc ;
37. Continuer à faire preuve de vigilance et à répondre aux besoins de ces groupes sociaux vulnérables, qui ont besoin d'enseignant-e-s dans leur pleine capacité pédagogique, psychologique et humaine, tout en menant régulièrement des évaluations des risques dans les établissements d'enseignement en vue de pouvoir répondre à leurs besoins pendant et au-delà de la reprise, afin de passer outre ces approches d'avant-crise qui ignoraient et excluaient les groupes vulnérables ;
38. Lutter contre la fracture numérique - en particulier en cette période où de nombreux étudiants et personnels de l'éducation sont amenés à investir personnellement dans les équipements numériques - entre les personnes ayant facilement accès au matériel de formation en ligne et celles qui n'y ont pas accès, en fournissant de bonnes infrastructures de connectivité, du matériel et des logiciels modernes et des environnements d'apprentissage et d'enseignement sûrs et collaboratifs, fondées avant tout sur un recrutement accru d'enseignant-e-s et de personnels de l'éducation qualifiés dans le secteur ;



39. Intervenir de manière ciblée, par un soutien financier, pour pallier les interruptions de l'apprentissage des élèves risquant d'être exclu.e.s de l'éducation. Ceci doit s'accompagner d'un déploiement supplémentaire de personnel de soutien à l'éducation, afin de collaborer avec les établissements scolaires et d'assurer le soutien complémentaire dont ont besoin les élèves ;
40. Garantir la sécurité et l'encadrement dans les environnements d'apprentissage et de travail physiques et sociaux, tant durant la période d'enseignement à distance que dans les établissements ;
41. Lutter contre les inégalités en dehors des établissements scolaires en renforçant le soutien aux parents et aux familles, les incitations financières ainsi que les contacts avec ces derniers, dans le cadre des environnements d'apprentissage des élèves, en particulier lorsqu'il s'agit de permettre aux parents qui travaillent, y compris aux personnels de l'éducation eux-mêmes, de trouver le juste équilibre entre leurs obligations professionnelles et le soutien à leurs enfants qui apprennent à domicile. L'expérience de la scolarisation à domicile a confirmé pour beaucoup de parents l'expertise professionnelle et la valeur des enseignant.e.s, des universitaires et du personnel de l'éducation. Cette expérience a également illustré l'importance de la communication et des partenariats entre le domicile et l'école, une opportunité que les syndicats de l'enseignement devraient étudier et exploiter ;
42. Veiller à assurer l'engagement et la pleine participation de toutes les parties prenantes pertinentes, notamment les partenaires des établissements scolaires et les partenaires sociaux, ainsi que la collaboration à différents niveaux (ex : les établissements d'enseignement, la communauté locale, la direction des établissements, le personnel de l'éducation, les parents, les familles), afin d'assurer une éducation dans le contexte de la relance qui réponde pleinement aux besoins de l'ensemble des jeunes et des élèves ;
43. Revoir les systèmes éducatifs et/ou les programmes d'études pour mieux se concentrer sur la citoyenneté active, les responsabilités et les droits, la promotion de l'égalité, la diversité, la cohésion sociale et reconnaître l'interdépendance des différentes régions de notre planète.

Une relance par l'éducation

44. Reconnaître que la reprise économique nécessitera un investissement public considérable dans la formation et les compétences, ainsi que des engagements fermes en faveur d'un accès à l'enseignement supérieur pour tous les individus. Ceci doit être fondé sur un cadre durable pour le secteur public, afin de garantir un accès équitable à l'éducation de qualité pour tous les individus ;
45. Rejeter toute tentative de recourir une nouvelle fois à l'austérité comme moyen de remédier aux ratios dette/PIB qui se sont aggravés, mais, au contraire, appeler les autorités compétentes et les gouvernements à créer de l'emploi en élargissant les services publics, afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population ;
46. Renouveler les appels pour que le dialogue social et la négociation collective soient au centre des protocoles de relance, afin de garantir que les syndicats de l'enseignement puissent participer pleinement au développement des mesures et des politiques pour la reprise ;
47. S'agissant des marchés publics passés par les autorités éducatives, inclure des clauses pour garantir le respect des conventions collectives dans les différents secteurs de l'éducation.

**S'engage à :**

48. Tenir les gouvernements et les décideurs politiques nationaux responsables de la gestion de la crise de la Covid-19 et des politiques de relance, en particulier en ce qui concerne le besoin continu d'investissements publics structurels dans une éducation de qualité ainsi qu'en ce qui concerne les domaines identifiés précédemment ;
49. Sensibiliser le grand public aux efforts exceptionnels déployés par les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation qui continuent à dispenser un enseignement de qualité tout au long de la pandémie ;
50. Mettre en lumière les domaines où les enseignant-e-s, les universitaires et le personnel de l'éducation ont besoin de soutien pour relever les défis de nos sociétés après la pandémie, en ce qui concerne leurs droits, leurs conditions de travail, leur santé, leur sécurité et leur bien-être, ainsi que le statut général et l'attrait de la profession enseignante ;
51. Défendre les droits des enseignant-e-s, des universitaires et du personnel de l'éducation, afin d'améliorer ce secteur et reconstruire des sociétés démocratiques plus équitables et plus durables après la pandémie de Covid-19;
52. Aider les organisations membres à interpeller les employeurs et les établissements scolaires qui ont profité de la pandémie pour procéder à des licenciements et réduire les matières dans les programmes d'études, notamment les cours pratiques et les ateliers créatifs.